

Département Juridique-Courses / Service des Licences**Votre interlocutrice :**

Marie ROLLAND

01 49 10 20 56 / mrolland@france-galop.com

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme suite à votre demande, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une notice explicative ainsi que divers documents destinés à la constitution d'un dossier d'entraîneur public.

Vous voudrez bien compléter et nous retourner votre demande accompagnée des pièces suivantes :

- Un Curriculum-Vitae indiquant vos connaissances et expériences acquises dans le domaine hippique.
- Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre demande d'agrément.
- Le formulaire de demande d'agrément.
- Le formulaire d'agrément en qualité d'entraîneur public mentionnant l'adresse et un descriptif des installations d'entraînement.
- Les deux attestations ci-jointes des propriétaires éventuels.
- Deux photographies (format d'identité) avec votre nom indiqué au verso.
- Photocopie de votre dernier diplôme obtenu (minimum niveau III – CAP BEP) ou une attestation de formation émanant de l'établissement dans lequel vous avez suivi votre dernière formation.
- L'attestation de l'entraîneur public vous ayant employé ou vous employant, **sauf** :
 - pour les personnes titulaires d'un agrément en qualité de permis d'entraîner ou d'éleveur-entraîneur durant les cinq dernières années,
 - pour les personnes ayant été professionnels du pré-entraînement et du débouillage pendant au moins 24 mois, à condition de justifier cette activité au moyen d'attestations des organismes sociaux,
 - pour les personnes étant actuellement titulaires d'une autorisation d'exercer en qualité d'entraîneur professionnel à l'étranger.
- Une copie recto-verso de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer).
- Un relevé d'identité bancaire.
- Un virement bancaire (*) ou un chèque **établi à l'ordre de France Galop**, d'un montant de **348 € TTC**, destiné à couvrir les frais suivants :
 - Frais de dossier : 276 €
 - Cotisation sociétaire : 37.20 €
 - Frais administratifs annuels : 34.80 €

Si vous souhaitez obtenir un agrément en qualité de propriétaire dans le cadre de votre activité d'entraîneur public, nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire de propositions de couleurs, nous adresser une copie des justificatifs de revenus fiscaux d'activité et de patrimoine de l'année précédant le dépôt de votre demande et joindre un second règlement par virement bancaire ou chèque de **1582 €, établi à l'ordre de France Galop**, destiné à couvrir les frais suivants :

-Provision sur compte : 1300 € -Frais de dossier : 186 € -Droit d'enregistrement des couleurs : 96 €

(*) Nos références bancaires :

Société Générale, Paris Rive Gauche Entreprises

Tour Montparnasse 25ème étage

33 avenue du Maine

75755 PARIS CEDEX 15 (France)

IBAN: FR76 30003 03764 0005010001637**Swift : SOGEFRPP RIG**

- Les frais de stage seront à régler **directement** à l'A.F.A.S.E.C.

Les fonds de formation continue peuvent dans certains cas prendre en charge ces frais. L'A.F.A.S.E.C. est susceptible de vous renseigner dans ce domaine.

Votre dossier complet est à nous retourner :

-par email (documents au format pdf ou jpeg) à l'adresse suivante : mrolland@france-galop.com

ou

-par courrier postal à l'adresse suivante : **France Galop – Service des Licences – 15 Boulevard de Douaumont – CS 64440 – 75819 PARIS CEDEX**

Compte France Galop N°: C (à compléter si vous avez déjà un numéro de compte à France Galop)

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Nom:

Prénoms:

Nom de jeune fille:

Né(e) le : à : Nationalité :

Fils, fille ⁽¹⁾ de: et de :
Prénom & nom du père *Prénom & nom de jeune fille de la mère*

Adresse:

Code postal: Ville : Pays:

Téléphone: Portable: Fax :

Email ⁽²⁾ :

Situation de famille et professionnelle

Demandeur

Conjoint (e)

Célibataire

Pacsé (e) Marié (e) le

Divorcé(e) le.....

Veuf (ve)

Nombre d'enfants.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

.....

Nom :.....

Prénom :.....

Né(e):.....

A :.....

Nationalité.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

.....

Statut fiscal en France ⁽¹⁾ : Résident Non-Résident

Si Non-Résident : UE Hors UE

Etablissement stable en France ⁽³⁾ Oui Non

T.V.A. ⁽¹⁾ : Assujetti Non-assujetti N° de T.V.A. :

Statut dans le cadre de l'activité de courses : Particulier Professionnel

Disposez-vous d'un agrément au TROT ? Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

J'atteste sur l'honneur être légalement imposable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le et donne mandat à la société FRANCE GALOP d'établir en mon nom, des factures correspondant aux prix et primes gagnés. Je m'engage à communiquer à France Galop toute modification de mon statut fiscal à l'égard de la T.V.A.

Je demande que mes coordonnées gérées par votre système d'information soient strictement réservées aux échanges de courriers en provenance de FRANCE GALOP.

Je demande à être agréé(e) en qualité de propriétaire dans le cadre de mon activité d'entraîneur public.

Fait à Le:
Signature:

(1) Cocher la case correspondante
 (2) A compléter obligatoirement pour la transmission de vos relevés de comptes par email au format pdf
 (3) Etablissement stable en matière de TVA, preneur ou prestataire de services, dont l'objet social vise les activités de courses hippiques

DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITÉ D'ENTRAINEUR PUBLIC

Nom :

Prénom (s) :

Né (e) le : à :

Domicile :

Code Postal : Ville :

..... Téléphone : Télécopieur :

Téléphone du lieu de travail : Portable :

Etablissement d'entraînement

Adresse des écuries :

.....

..... Téléphone : Télécopieur :

Autre(s) entraîneur(s) occupant l'établissement :

.....

Adresse des pistes :

.....

Nombre de boxes : Description des pistes :

.....

Kilométrage entre le domicile et le lieu d'entraînement :

JOINDRE UN PLAN SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

ATTESTATION

Je soussigné :

domicilié :

.....

Propriétaire agréé par MM. Les Commissaires de France Galop depuis :

envisage de confier des chevaux à l'entraînement chez :

en cas d'obtention de son agrément en qualité d'entraîneur public.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à **le**

SIGNATURE

ATTESTATION

Je soussigné :

domicilié :

.....

Propriétaire agréé par MM. Les Commissaires de France Galop depuis :

envisage de confier des chevaux à l'entraînement chez

en cas d'obtention de son agrément en qualité d'entraîneur public.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

SIGNATURE

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UN ENTRAÎNEUR PUBLIC EMPLOYANT OU AYANT EMPLOYÉ LE
DEMANDEUR ET RETOURNÉ DIRECTEMENT PAR CET ENTRAÎNEUR AU SERVICE DES LICENCES.**

**CONTRÔLE DE L'EXPÉRIENCE PRATIQUE DU DEMANDEUR D'UN AGREMENT EN QUALITÉ
D'ENTRAÎNEUR PROFESSIONNEL**

ATTESTATION DE L'ENTRAÎNEUR PUBLIC EMPLOYANT OU AYANT EMPLOYÉ LE DEMANDEUR

Je soussigné

entraîneur public à

déclare que M.

est employé dans mon établissement depuis le / /
(Indiquer la date exacte : jour/mois/année)

a été employé dans mon établissement du / / au / /
(Indiquer les dates exactes : jour/mois/année)

en qualité de :

Statut : Salarié Non salarié

Fonction : Stagiaire
 Assistant entraîneur
 Premier garçon
 Garçon de voyage
 Cavalier d'entraînement - Jockey

J'atteste avoir vérifié l'expérience pratique de M.
dans les activités suivantes :

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Le demandeur a participé en tant que
exécutant
responsable
à l'alimentation des chevaux

Son expérience est :
 insuffisante
 moyenne
 satisfaisante

SOINS DES CHEVAUX

Le demandeur a participé en tant que
exécutant
responsable
aux soins données aux chevaux

Son expérience est :
 insuffisante
 moyenne
 satisfaisante

PRÉPARATION ET PARTICIPATION DES CHEVAUX A LA COMPÉTITION

L'expérience du demandeur dans ces deux domaines est :
 insuffisante
 moyenne
 satisfaisante

DIRECTION DU PERSONNEL

Le demandeur a dirigé du personnel dans l'établissement d'entraînement
n'a pas

Son expérience est :
 insuffisante
 moyenne
 satisfaisante

RELATIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES, FACTURATION, GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Avez-vous permis au demandeur d'intervenir ou de s'intéresser à ces domaines ?

OUI

NON

Le demandeur a-t-il une expérience dans ces domaines :

Relations avec les propriétaires OUI

NON

Facturation OUI

NON

Gestion de l'établissement OUI

NON

Son expérience dans ces domaines est : insuffisante
 moyenne
 satisfaisante

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur de la sincérité de mes vérifications et de mes appréciations et j'estime que le demandeur

a acquis une expérience pratique suffisante pour obtenir un agrément en qualité d'entraîneur professionnel

n'a pas l'expérience nécessaire pour obtenir un agrément en qualité d'entraîneur professionnel.

Fait le à

Signature :

PROPOSITIONS DE COULEURS

Pour vous aider dans votre choix, reportez-vous à notre plaquette « Dispositifs de couleurs » ou connectez-vous sur notre site :
 « [Http://www2.france-galop.com/couleurs/](http://www2.france-galop.com/couleurs/) »

NOM et Prénom (s) :

Je propose pour ma casaque les couleurs suivantes :
 Combinaisons classées par ordre de préférence (précisez en toutes lettres les dispositifs et les couleurs choisis).



Choix 1 :
Casaque :

Manches :

Toque :



Choix 2 :
Casaque :

Manches :

Toque :



Choix 3 :
Casaque :

Manches :

Toque :



DISPOSITIF DE COULEURS

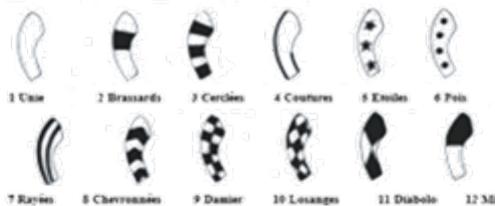
Les couleurs d'un propriétaire résultent de la combinaison des éléments suivants :

- A - Dispositifs du corps de la casaque.
- B - Dispositifs des manches.
- C - Dispositifs de la toque.
- D - Coloris autorisés.

A - Dispositifs du corps de la casaque.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 25 :



B - Dispositifs des manches.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 12 :



C - Dispositifs de la toque.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 10 :



D - Coloris autorisés
Dix-huit coloris peuvent être utilisés

Les trois éléments, casaque, manches et toque, doivent se décrire dans cet ordre et se composer de deux couleurs, exceptionnellement de trois.

Les dispositifs différents de ceux énumérés ci-dessus, accordés antérieurement restent valables mais ne peuvent être attribués à nouveau que sur dérogation exceptionnelle des Commissaires de France-Galop.

Les Commissaires de France-Galop se réservent d'autoriser, sans part la possibilité d'autoriser un propriétaire, dont les couleurs enregistrées hors de France diffèrent des dispositifs énumérés ci-dessus, à faire courir dans les courses régies par le présent Code, sous les couleurs qui lui ont été accordées hors de France.

Action pour la reconversion des chevaux de course

France Galop, la Ligue de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes (A.D.D.P.). ont besoin de votre soutien afin de pouvoir assurer une retraite digne et méritée aux anciens chevaux de course, parfois pour plusieurs dizaines d'années.

Propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, pensez à souscrire au prélèvement automatique sur vos gains de courses : à chaque fois que vous gagnez une course de Galop, vous avez la possibilité de reverser, de manière automatique 1/1000ème ou plus de vos gains.

A noter : vos dons sont déductibles des impôts !

Historique : en septembre 2007, France Galop et La Ligue Française pour la Protection du Cheval ont créé le *Fonds de Reconversion des chevaux de course*.

L'objectif, qui demeure toujours aujourd'hui, était de pouvoir proposer à tout propriétaire une filière de reclassement d'un cheval en fin de carrière de course de Galop.

En 2017, France Galop s'est rapproché d'Au-Delà Des Pistes afin de donner un second souffle à ce projet qui nous concerne tous. Ainsi, nous allons pouvoir offrir davantage de possibilités de reconversion à un plus grand nombre de chevaux de course. Fin d'année 2021, A.D.D.P. a enfin obtenu le statut d'association d'intérêt public.

Dès lors, vous avez le choix d'attribuer vos dons soit à l'une des 2 associations soit au 2 associations.

Comment ça marche ? : France Galop délègue à A.D.D.P la gestion du flux de chevaux sortis de l'entraînement et à qui le propriétaire souhaite proposer une seconde carrière. A.D.D.P., fort de son réseau et des experts qui la composent, va agir comme un *grand hub* permettant d'orienter le cheval.

Plusieurs cas se présentent alors :

- *Le cheval est « sain »* : il pourra se reconverter en cheval de sport, de dressage, de polo, de concours complet, de club hippique ou tout simplement de loisir dans une famille d'accueil susceptible de pouvoir l'héberger. Un temps de réadaptation sera cependant nécessaire pour revenir à une vie plus calme et paisible que celle qu'il connaissait chaque matin à l'entraînement.
- *Le cheval présente un certain nombre de pathologies l'empêchant de retravailler* : l'objectif est de trouver un hébergement, au pré, pour une retraite définitive et amplement méritée. Grâce à la Ligue Française de Protection du Cheval et à son réseau d'experts bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire, le cheval fera l'objet de visites de contrôle régulières afin de s'assurer de la qualité des soins qui lui sont prodigués.

Contacts email : bienetreequin@france-galop.com
web : www.france-galop.com ; www.lfpcheval.fr et www.audeladepistes.fr

**DECLARATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE
AU FONDS DE RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSES DE GALOP**

Je, soussigné(e)....., Membre de FRANCE GALOP, titulaire
du compte professionnel n°

Ou Gérant de la société
titulaire du compte professionnel n°

Déclare vouloir reverser, dans le cadre d'un virement automatique (cochez les cases correspondantes,
possibilité de verser à une association de votre choix ou aux deux associations) :

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **la Ligue Française de Protection du Cheval**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

ET / OU

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **l'association Au-Delà Des Pistes**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages,...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

Je suis informé(e) que je peux à tout moment résilier ce(s) reversement(s) par simple lettre ou mail adressés au Service des comptes professionnels de FRANCE GALOP.

Je suis informé(e) que la Ligue Française de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes sont des Associations loi 1901 reconnues d'utilité publique et qu'à ce titre, elles m'adresseront annuellement l'attestation fiscale correspondant aux montants que je reverse au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

Fait à, le / / 20.....

(Signature du titulaire du compte ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation »)

(1) versement mis en œuvre à compter de la date d'enregistrement de ce formulaire par les services de FRANCE GALOP